

DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DIRECTION TRAVAUX URBANISME
BÂTIMENTS ÉCONOMIQUE

ARRÊTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2026,
relative à l'élection du Maire et de ses douze Adjoints ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales autorise
le Maire à déléguer sa signature aux Directeurs Généraux et aux
responsables de service ;

Considérant que la délégation de signature peut faciliter l'organisation
du service et assurer une bonne administration locale ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Monsieur Didier VARET**, Directeur Général Technique
Travaux, Urbanisme, Bâtiments, Économique, la délégation de signature pour les documents suivants
relevant de sa direction :

- Attestations / Certificats de paiement
- Ordres de service de travaux
- Opérations Préalables à la Réception de travaux
- Bons de commande inférieurs à 300 € T.T.C
- Certificats administratifs

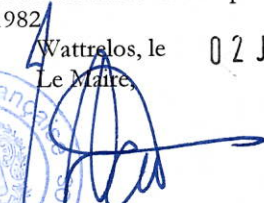
ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Didier VARET**, la
délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur Maxime FONTANEU**, Directeur
Général des Services.

ARTICLE 3 : Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés
et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif
peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site
internet www.telerecours.fr.**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi
n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982

Watrelos, le 02 JUN 2026
Le Maire,

Dominique BAERT

Monsieur Didier VARET
Notifié le

Fait à Watrelos, le 28 mai 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Dominique BAERT

Monsieur Maxime FONTANEU
Notifié le